

REGLEMENT INTERIEUR A RESPECTER

Chères Sœurs;

Il est convenu entre les responsables de l'Atelier cuisine de l'AFMCCM et les participantes aux cours de cuisine, les points suivants :

- Les sœurs qui s'inscrivent au cours ont un **rôle primordial** à jouer en ce qui concerne la participation.
- Concernant le paiement des frais, pour toute inscription, 10 euros vous seront demandés 15 jours avant la date du cours, sans cela l'inscription ne sera pas valide.
- Veuillez respecter l'horaire de l'atelier.
- Chaque sœur doit **participer aux tâches ménagères** (vaisselle, serpillère sol, remettre les choses à leur place ...), avant et après les cours et aussi, laisser les pièces propres.
- Chaque plat sera dégusté sur place, les restes resteront à la mosquée.
- *Concernant le bon déroulement des cours*, chaque sœur est responsable de ses enfants, elle veillera donc à ce qu'ils respectent la mosquée ainsi que les voitures qui stationnent.
- Merci de bien **lire et respecter** ce règlement.

Baraka Allah fikona.